



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Citoyennes et citoyens de L'Isle-Verte,

Le Code municipal du Québec confie au conseil municipal l'obligation et la responsabilité de préparer le budget. Ainsi chaque année, la Municipalité doit durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier.

Les étapes du cycle budgétaire prévoient que la mairesse ou le maire doit produire, au moins 4 semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil municipal pour adoption, un rapport sur l'état de la situation financière de la municipalité, lequel doit traiter :

- Des états financiers de l'année 2014
- De la rémunération des élus
- Des contrats ou achats comportant une dépense de plus de 25 000 \$
- Des indications préliminaires sur l'exercice en cours (2015)
- Des orientations générales du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations

Le rapport est distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2014

Les états financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte font état de revenus de fonctionnement réalisés de 2 438 240 \$, de revenus d'investissement de 64 255 \$ et de charges de 2 315 993 \$. Le surplus dégagé pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 est de 206 440 \$. Il tient compte d'une conciliation des revenus et des dépenses à des fins fiscales, dont les frais d'amortissement liés aux immobilisations, le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'affectation de surplus à des activités de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 est de 533 938 \$, alors que l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et fonds réservés cumulent 659 631 \$. Cette somme se détaille comme suit : surplus non affecté ex-village 35 502 \$, surplus non affecté ex-paroisse 36 169 \$, eau potable et eaux usées 366 097 \$, loisirs 19 714 \$, corrosion 98 569 \$, petite séduction 8 147 \$, budget de l'année 2015 12 835 \$, fonds de roulement 80 000 \$, solde disponible de règlement d'emprunt fermé 2 598 \$.

L'endettement à long terme de la Municipalité est de 4 167 654 \$ dont un montant de 1 939 048 \$ est garanti par de l'aide financière provenant du programme d'assainissement des eaux municipales ainsi que du programme d'infrastructure Québec-Municipalités.

Au 31 décembre 2014, une somme de 2 499 676 \$ était à recevoir, composée de 103 093 \$ en taxes municipales, droits de mutation et intérêts alors que 2 396 583 \$ représentent des subventions et compensations à recevoir. La valeur comptable nette des immobilisations de la Municipalité est de 13 038 628 \$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, voici le détail du traitement des élu(e)s municipaux de L'Isle-Verte pour 2015.

Rémunération du maire	7 589,36 \$
Allocation de dépenses	<u>3 794,68 \$</u>
TOTAL	11 384,04 \$

Rémunération par la MRC	2 298,14 \$
Allocation de dépenses par la MRC	<u>1 149,07 \$</u>
TOTAL	3 447,21 \$

Rémunération des conseillers	2 276,60 \$
Allocation de dépenses	<u>1 138,32 \$</u>
TOTAL	3 414,92 \$

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES – EXERCICE EN COURS

Une évaluation sommaire des frais à être encourus, pour les mois de novembre et décembre 2015, nous laisse présumer que nous demeurerons dans les limites prévues au budget d'opérations courantes de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

Comme en fait état l'article 955 du Code municipal, voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis le rapport du maire lors de la séance du conseil du mois de novembre 2014 jusqu'à ce jour.

ACHATS ET/OU CONTRATS DE PLUS DE 25 000.00 \$

Fournisseurs	Types d'achats	Montant
Agriscar, Coopérative agricole	Achat de mazout (diesel et huile à chauffage)	63 526,67 \$
Centre du ponceau Courval	Achat de tuyaux (ponceau Chemin Pettigrew)	26 858,74 \$
Construction R.J. Bérubé inc.	Travaux contractuels (ponceau Chemin Pettigrew)	46 976,49 \$
Construction Serge Caron	Travaux contractuels (réaménagement de l'édifice municipal)	55 982,50 \$
Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte	Programme de développement local et soutien aux activités	25 729,62 \$
Gaudreau Environnement inc.	Service de cueillette des ordures ménagères, récupération et matières organiques	47 202,07 \$
Hydro-Québec	Électricité	46 123,57 \$
Ministre des Finances	Services de police (Sûreté du Québec)	107 443,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	136 828,63 \$
M.R.C. de Rivière-du-Loup	Quote-parts, inspection municipale et droits sur les carrières, sablières	193 436,65 \$
Receveur général du Canada	Remises gouvernementales	57 119,01 \$ \$
Ville de Rivière-du-Loup	Lieu d'enfouissement technique et entente incendie	158 543,28 \$

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2016

Pour la prochaine année, outre les opérations courantes, les activités d'investissements enclenchées se poursuivront. En voici quelques exemples :

➤ **EAU POTABLE**

Pour l'année 2016, ce dossier se limitera à une mise à jour des données financières car le coût estimé du projet, datant de l'année 2012 et s'élevant à 3 118 374 \$, devra être actualisé. Comme les coûts projetés représentent une implication financière importante de la part des citoyens de la Municipalité, nous comptons en reporter la réalisation pour les années 2017 et suivantes, ce qui permettra d'attendre la fin du remboursement d'une dette majeure d'égout et d'aqueduc ainsi que de s'assurer de l'imputabilité de ces travaux à d'autres sources possibles de financement.

➤ **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

Des travaux majeurs sont à prévoir pour remettre en état certains tronçons de routes qui, au fil du temps, ont été délaissés. Pour l'année 2016, des investissements de 400 000 \$ seront donc affectés à une première phase de réhabilitation du réseau routier, les excédents financiers non affectés de la Municipalité en permettront la réalisation.

D'autres investissements en matière de voirie sont à considérer, à court terme, dont le remplacement de notre rétrocaveuse, l'achat d'un pulvérisateur à goudron ainsi qu'une cartographie à jour de nos différents réseaux, le tout représentant des immobilisations de l'ordre de 165 000 \$ absorbés, également, par les excédents financiers affectés et non affectés de la Municipalité.

➤ **PARC MUNICIPAL ET LOISIRS**

Le parc municipal situé à l'extrémité des rues La Noraye et D'Auteuil devrait pouvoir franchir une étape additionnelle dans sa réalisation par un investissement estimé à 80 000 \$. Comme ce projet demeure dépendant de son financement, nous comptons sur des réponses favorables suite à nos demandes d'aide financière.

Des travaux de remplacement de la fenestration du Centre Récréatif Guy D'Amour et d'amélioration d'éclairage à la bibliothèque municipale sont également à prévoir, on évalue les investissements à cet égard de l'ordre de 16 000 \$, étant financé à même les excédents financiers affectés.

➤ **SÉCURITÉ INCENDIE**

Toujours dans l'esprit de se soumettre aux exigences du schéma de couverture de risques, en matière d'incendie, et de s'assurer de la meilleure protection possible des citoyens de notre Municipalité, nous avons amorcé une démarche visant le remplacement de notre camion citerne. À ce jour, les appels d'offres ont été lancés et dès le début de l'année 2016, nous devrions être en mesure d'officialiser la commande de ce nouveau véhicule. Les coûts estimés sont de l'ordre de 325 000 \$ mais nous avons bon espoir de pouvoir bénéficier d'offres plus avantageuses. Le financement de cet investissement fait l'objet d'un règlement d'emprunt dont le remboursement est échelonné sur une période de dix ans.

➤ **URBANISME**

Comme en fait foi la résolution adoptée par le conseil municipal en juin 2014 il est prévu que la

réglementation d'urbanisme fasse l'objet d'une révision complète. Pour se faire, il est prévu que des services de professionnels en la matière s'adjoindront au comité consultatif d'urbanisme. Ce chantier prévu en 2015, au coût de 15 000 \$, est reporté en 2016. Le financement de ces coûts proviendra des recettes de taxes de l'année courante (2016).

2017 – 2018 – 2019

Pour ce qui en est des investissements à venir au cours des années 2017, 2018 et 2019, le conseil municipal est d'avis d'accorder une priorité aux immobilisations suivantes :

- Travaux de mise en service d'un nouveau puits en eau potable
- Poursuite des travaux d'amélioration de nos routes municipales (structure, asphaltage, drainage et rechargement granulaire)
- Avancement des travaux d'agrandissement du garage municipal
- Démolition de l'immeuble désaffecté qu'est le Bar l'Émotion (suite au processus de vente pour taxes)
- Renouvellement d'équipement incendie, dont les pinces de désincarcération et l'unité d'urgence
- L'achat d'équipement de voirie, dont une niveleuse
- Le parachèvement du parc municipal

De nombreuses réalisations demeurent en attente d'aboutissement et ce n'est surtout pas par manque de volonté du conseil municipal. Des priorités, il y en a mais il faut avant tout s'assurer d'avoir le moyen de nos ambitions. Il ne serait pas souhaitable d'investir dans des projets dont les coûts sont sans cesse grandissants sans en faire, au préalable, une analyse rigoureuse.

Ursule Thériault, mairesse